SERVICE CANTONAL DES AUTOMOBILES ET DE LA NAVIGATION

Etablissement autonome de droit public de la République et Canton de Neuchâtel



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SCAN SUBVENTIONNE LA FORMATION CONTINUE VOLONTAIRE À LA CONDUITE

Dans le cadre de sa mission de base qui est de contribuer activement à la sécurité routière, le SCAN veut encourager la formation continue volontaire des conducteurs neuchâtelois en subventionnant une sélection de cours. En 2014, trois domaines de formation sont subventionnés par le fonds de prévention et environnement du SCAN: la maîtrise de sa moto, la conduite éco-drive et la remise à niveau des conducteurs ayant passé leur permis depuis de nombreuses années.

Le SCAN cherche à inciter les conducteurs de véhicules automobiles neuchâtelois à suivre des cours de formation continue volontaire pour contribuer à créer un impact positif sur la sécurité routière et l'environnement. « Une vie de conducteur dure plus de 50 ans. C'est une période pendant laquelle de nombreux facteurs évoluent constamment. Nous voulons sensibiliser les conducteurs à l'importance de se former régulièrement par souci de prévention et de sécurité », précise Philippe Burri, directeur du SCAN.

Les domaines d'application de la subvention :

Le fond de prévention et environnement du SCAN subventionne une sélection de cours à hauteur de CHF 50.- par personne par année pour encourager les conducteurs à entrer dans une démarche de formation continue.

Comme il n'est financièrement pas possible de subventionner l'ensemble de l'offre de cours au niveau suisse, le SCAN a choisi de commencer en 2014 par trois domaines qui lui paraissent prioritaires : la maîtrise de la conduite moto, la conduite éco-drive et la remise à niveau des conducteurs ayant passé leur permis depuis de nombreuses années. Chaque année le SCAN choisira une sélection de cours en fonction des objectifs qu'il veut atteindre. La liste des cours subventionnés et de leurs organisateurs est accessible sur www.scan-ne.ch/subvention.

Les conditions d'obtention de la subvention :

Les cours doivent être choisis parmi la sélection de cours subventionnés. Ils durent au minimum 2 heures et ont été choisis selon des critères de qualité et de localisation. Sont exclus de la sélection les cours suivis dans le cadre de la formation obligatoire (2 phases, OACP, moniteurs...).

Tout conducteur détenant un permis de conduire neuchâtelois valable peut bénéficier des cours subventionnés. Le SCAN subventionne uniquement un cours par conducteur par année. La subvention doit être demandée par le conducteur au moyen du formulaire ad hoc disponible sur www.scan-ne.ch/subvention. Lors de sa demande, il transmet son numéro de compte et une copie de son attestation de cours après avoir suivi celui-ci. Le SCAN lui verse alors la subvention de CHF 50.- par note de crédit directement sur son compte.

Neuchâtel, le 17.12.2013

Pour tous renseignements complémentaires:

Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, philippe1.burri@ne.ch